

Enseignement postsecondaire

Jusqu'à il y a 20 ans environ, l'enseignement supérieur au Canada était dispensé presque exclusivement par les universités, qui étaient presque toutes des établissements privés, souvent confessionnels. Toutefois, au cours des années 60, à mesure que les universités dépendaient de plus en plus des gouvernements, un réseau d'établissements « post-secondaires non universitaires » administrés par le secteur public a commencé à se constituer.

Il existe au Canada plusieurs types d'établissements décernant des grades :

Universités — Ces établissements offrent, comme un minimum, des programmes de premier cycle en lettres et en sciences, et elles décernent habituellement aussi des diplômes d'études de deuxième et de troisième cycles.

Collèges d'arts libéraux — Il s'agit d'établissements de moindre envergure qui dispensent des programmes menant à des grades, généralement de premier cycle et en arts seulement.

Collèges de théologie — Ces établissements indépendants décernent des grades en sciences religieuses et en théologie uniquement.

Autres établissements spécialisés — Ceux-ci offrent des programmes menant à des grades dans une seule discipline, par exemple en génie, en arts ou en pédagogie.

L'admission aux universités et aux autres établissements qui décernent des grades s'obtient directement au sortir de l'école secondaire, sauf au Québec, où il faut d'abord suivre un programme de deux ans dans un collège d'enseignement général et professionnel (CÉGEP). Comme les examens provinciaux ont pratiquement disparu depuis quelques années, le dossier scolaire est devenu le premier outil d'évaluation des candidats. Les examens d'admission à l'université proprement dits n'existent pas au Canada, mais, là où les provinces administrent des examens finals d'études secondaires à l'échelle de la province, les résultats obtenus à ces examens, sous réserve d'un choix de matières et de notes satisfaisants, servent de fondement à l'admission dans une université provinciale. La plupart des universités prévoient des modalités d'admission pour les étudiants « adultes », y compris ceux qui ne satisfont pas aux exigences normales.

En général dans les universités canadiennes, le baccalauréat est décerné après trois ou quatre années d'études, selon le niveau du diplôme d'études secondaires au moment de l'admission. Le baccalauréat spécialisé, plus poussé que le baccalauréat général, peut requérir une